



Droit du salarié pour une Formation DIF

Par **mimoune123**, le **04/10/2013** à **21:54**

Bonjour, je travaille depuis 4 ans en CDI dans une structure privée en tant qu'employée à domicile. Au mois de novembre je commence une formation hebdomadaire à l'AFPA sur une période de 4 mois dont une recherche personnelle pour effectuer un stage dans une autre structure. Cette formation est financée par mon employeur.

Mes questions sont:

- Mon employeur a-t-il le droit de m'envoyer chez un patient une fois que l'heure de ma formation est finie?
- ma formation sera du lundi au vendredi, l'employeur a-t-il le droit de me faire travailler en plus auprès des patients le samedi ou le dimanche?
- Combien de jours de repos ai-je droit si ma formation est hebdomadaire?
- Les repas sont-ils à la charge de mon employeur?
- Les kilomètres?

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir mes sincères salutations

Par **P.M.**, le **04/10/2013** à **22:39**

Bonjour,

Si la formation est à temps plein, l'employeur ne peut pas exiger que vous travailliez en plus...

Par **mimoune123**, le **05/10/2013** à **09:41**

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu, je voudrais juste savoir si les frais des repas sont pris par l'employeur?

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/10/2013** à **11:24**

Bonjour,

S'il ne s'agit pas d'une formation obligatoire, a priori, l'employeur n'a pas à prendre les frais de repas et de déplacement...

Par **mimoune123**, le **05/10/2013** à **16:10**

ok merci pour vos renseignements
Cordialement